



Communiqué de presse

058/2024

Montreuil, le 4 septembre 2024

Séjour pour tous : FO cherche à faire annuler l'accord sur la BASS

Le 21 août, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a reçu, comme les autres signataires de l'accord sur le « Séjour pour tous », une assignation aux fins d'annulation d'un accord collectif de la part du syndicat Force Ouvrière (FO).

Cette procédure judiciaire, si elle aboutissait, viendrait annuler l'accord mettant en place le « Séjour pour tous » sur le champ de la BASS ainsi que l'accord fixant le calendrier et les moyens de négociation visant à la mise en place d'une Convention Collective Unique Étendue (CCUE) sur le secteur.

Le syndicat FO conteste le fait que les deux accords soient liés par une « clause miroir », qui nécessite qu'ils soient tous les deux valides pour s'appliquer, invoquant un manque de loyauté dans les négociations.

Même si la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale s'était opposée à l'existence de cette « clause miroir » au cours des négociations, c'est bien sur le fond de ce qui est contenu dans ces deux accords que la CGT, s'est positionnée pour apposer sa signature.

Ici, le fond l'emporte très largement sur la forme, car c'est bien un combat mené depuis 4 ans qui voit aujourd'hui des centaines de milliers de salarié-es voir leur situation régularisée sur leurs fiches de paie avec le versement rétroactif depuis janvier 2024.

Le recours de FO, opposé à la mise en place d'une convention collective unique et étendue sur le secteur, risque, s'il aboutit, de remettre en cause les acquis de cette négociation.